République Française
Département Vendée
Commune de Notre Dame de Riez

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21 SEP. 2026
ID : 085-218501898-20260914-2026_09_02-DE

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	16

Vote
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne
Le : 21 SEP. 2026
Et publication ou notification le :
21 SEP. 2026

L'an 2026, le 14 septembre à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10 septembre 2026.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES BOUTET Nadège, BRUNET Laura, DEULCEUX Sandra, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, RIGOLLAGE Céline, THIBAUD Stéphanie, TURMEL Claire, MM. NIEL Maxime, RENAUD Jimmy, ROBIN Clément, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusés : MME MARTIN Nadia (donne pouvoir à Laura BRUNET), MM. BRUN Jérôme, LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ), MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn.

A été nommé secrétaire : Jimmy RENAUD

2026_09_02 – Ressources humaines : création d'un poste d'agent contractuel aux services techniques

À la suite d'une réorganisation du service technique, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste de contractuel.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de notre besoin :
Période du 16/09/2026 au 31/10/2026
Contrat d'accroissement temporaire d'activité
1 adjoint technique : 32 heures par semaine

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de créer pour la période du 16/09/2026 au 31/12/2026 1 poste en contrat à durée déterminée en application des dispositions de l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique détaillés ci-après :

- 1 poste d'Adjoint technique à 32 heures par semaine,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme ;
En mairie, le 21 SEP. 2026
Le Maire,
Hervé BESSONNET

Le Secrétaire de séance,
Jimmy RENAUD